



Module 2 : La justice restaurative en action **Animation de médiations restauratives**

Toulouse - 31

(donnant lieu à la délivrance d'un certificat par l'ENAP)

La médiation restaurative concerne principalement les situations de crimes graves et sérieux. Elle implique les protagonistes directs (ou les proches de la victime) et sont susceptibles de conduire, ou non, à une rencontre en face à face.

Mises en œuvre après le déclenchement des poursuites, elle peut se dérouler tout au long du processus pénal, lors de l'exécution des peines, voire au-delà, selon les attentes, les aptitudes et les besoins des intéressés identifiés par le médiateur.

Au regard de la gravité des faits et de leurs conséquences, de l'ampleur des souffrances et de leurs répercussions, le processus de médiation restaurative peut se dérouler une période plus ou moins longue. Il requiert des compétences très abouties et spécialement adaptées à la mise en œuvre d'une médiation restaurative.

Objectifs de la formation

Expérimenter la mise en œuvre et l'animation d'une médiation restaurative.

Public

Personnes ayant suivies le module 1 et inscrites dans un projet.

Prérequis

Inscription sur dossier.

Contenu

- Rôle des différents acteurs
- Préparation des entretiens avec la victime ou ses proches d'une part, avec l'infracteur d'autre part (attentes, objectifs, aptitude, limites)
- Travail sur le processus éventuel de la rencontre
- Organisation de la rencontre.

16 stagiaires maximum

Durée en heures

4 jours = 30 heures – de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h30

Date et lieu

à Toulouse - du 21 au 24 octobre 2019

Formation animée par :

Luc SIMARD – Interface – Québec
et l'Institut français pour la justice restaurative - IFJR

Méthodes et outils pédagogiques

Apports de connaissances, présentation de la méthodologie, retour d'expériences, mises en situation.

Coût

- Adhérents France Victimes : 500 €
- Partenaires : 600 €

Évaluation

Évaluation écrite sur le déroulement de la formation et l'adéquation avec les attentes.

Remise d'une attestation individuelle de formation et du certificat de médiateur si conditions acquises.

